

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

**Retrait des dalles thermoplastiques rigides contenant de l'amiante à l'école
maternelle et primaire Jean Jaurès (tranche 2)**

Le montant des travaux est estimé à 66 667 € HT soit 80 000 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Mesure de présence amiante – confinement – retrait de revêtement de sols – stockage des déchets – nouveau sol	66 667	80 000
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	66 667	80 000
Ville de Morlaix	46 667	60 000
Etat – DETR 2023	20 000	20 000
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	66 667	80 000

A Morlaix, le 14 avril 2023



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*